

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'anaphore syntaxique redéfinie au regard d'une langue des signes

Meurant, Laurence

Published in:
Silexicales

Publication date:
2004

Document Version
Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Meurant, L 2004, 'L'anaphore syntaxique redéfinie au regard d'une langue des signes: Etude contrastive de structures anaphoriques en français et en langue des signes belge', *Silexicales*, vol. 4, pp. 231-244.
<<http://perso.fundp.ac.be/~lmeurant/>>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'ANAPHORE SYNTAXIQUE REDEFINIE AU REGARD D'UNE LANGUE DES SIGNES ETUDE CONTRASTIVE DE STRUCTURES ANAPHORIQUES EN FRANÇAIS ET EN LANGUE DES SIGNES BELGE*

Laurence Meurant
FUNDP, Namur, Belgique
laurence.meurant@fundp.ac.be

INTRODUCTION

Aucun objet ne préexiste à la théorie qui le construit comme tel ; les notions linguistiques, et notamment celle d'anaphore, n'échappent pas à cette règle fondamentale de la science. Ainsi, il n'est pas surprenant que l'on puisse trouver autant de définitions de l'anaphore que de modèles linguistiques qui en proposent un traitement.

Le principal terrain d'entente des différentes théories anaphoriques se réduit presque au fait qu'en accord avec ce que l'étymologie nous en donne, elles conçoivent l'anaphore comme un système de renvoi, comme une dépendance asymétrique entre deux éléments de l'énoncé linguistique. De ce point de ralliement rayonnent des définitions largement hétérogènes, tant quant au cadre dans lequel est située la relation (le discours, la phrase, ou le syntagme), que quant aux critères adoptés pour la spécifier (des critères sémantiques, identifiant des rapports de dépendance interprétative entre deux unités, ou des critères formels, associant le lien anaphorique à la présence d'un élément pronominal ou, plus généralement, d'une forme insuffisamment spécifiée, incomplète). Mais au-delà de la variété de ces angles d'approche, le problème posé par l'anaphore semble être essentiellement celui de la récupération qu'elle impose. Qu'il s'agisse de retrouver le matériel lexical redondant absent de la surface de l'énoncé, de restituer une position structurale au terme d'un raisonnement déductif ou de trouver le bon antécédent (lexical ou situationnel), c'est-à-dire celui qui permettra de donner une interprétation référentielle de l'anaphorique, la démarche semble dans tous les cas orientée dans le même sens que la relation anaphorique elle-même : du terme dépendant vers celui qui en est la source, à la recherche de la saturation de l'incomplétude.

Le danger est grand, nous semble-t-il, que dans sa quête de l'antécédent, et dans son élaboration d'un inventaire des termes suspectés « d'anaphorisme », le linguiste ne s'entête à positiver l'anaphore, à l'associer à du sens explicite et à des termes matériels, tout en oubliant de considérer la relation elle-même, qui ne s'identifie ni aux termes mis en présence, ni à l'organisation du sens qu'elle sous-tend¹. Avant de voir comment elle se manifeste dans les mots et dans le sens, nous voudrions pouvoir définir la mise en relation qui fait l'anaphore.

Partant du constat partagé que les structures des relatives et des comparatives du français, par exemple, mettent à l'œuvre un processus de renvoi d'un constituant à l'autre, le travail proposé ici consistera, dans un premier temps, à analyser le fonctionnement grammatical de ce type de constructions, et à dégager le principe commun de leur dépendance interne.

* Nous voudrions remercier chaleureusement nos informateurs sourds qui ont accepté d'être filmés pour ce travail : Caroline Ahn, Olivier Deville, Chantal Gerday et Dominique Meunier.

¹ L'organisation grammaticale, formelle du langage sera considérée ici comme un préalable implicite imposant son canevas à l'investissement du sens explicite. A ce propos voir Gagnepain (1982).

L'anaphore sera alors spécifiée comme un type de relation syntaxique, et définie distinctivement par rapport à trois autres modalités d'intégration grammaticale. Par cet effort de formalisation préliminaire se dessinera une grille de classification contrastive des processus syntaxiques de la langue des signes belge² (désormais LSB) et du français. Le souci majeur sera d'éviter de construire un classement qui résulterait d'une projection artificielle, sur la grammaire de la LSB, des distinctions classiques de la linguistique du français, et qui aurait comme principal fondement celui d'une correspondance de sens ou de traduction. Au contraire, la spécificité syntaxique du propos nous poussera à ne nous octroyer que des critères d'analyse formels, en vue d'éprouver spécifiquement l'organisation grammaticale du langage ; et, dès lors, à nous abstraire du sens et de l'observation empirique des formes (orales ou gestuelles) pour permettre une comparaison cohérente des relations syntaxiques qui caractérisent le fonctionnement langagier, quelle que soit la modalité dans laquelle il se manifeste : visuo-gestuelle ou audio-orale.

Dans un second temps, plus spécifiquement tourné vers la langue des signes, il s'agira de tirer parti du cadre théorique ainsi construit pour analyser en LSB une relation syntaxique anaphorique, c'est-à-dire analogue aux comparatives ou aux relatives du français.

L'ANAPHORE SYNTAXIQUE

Suivant les choix méthodologiques présentés ci-dessus, cette étude portera essentiellement son attention au versant grammatical de la relation anaphorique. Ainsi, notamment, des énoncés comme ceux-ci ne seront pas considérés comme pertinents dans le cadre de ce travail :

Nous apercevons le village. L'église était située sur une butte. (adapté de Kleiber (1994))

Pierre est arrivé le 15 : l'imbécile avait oublié sa valise. (Zribi-Hertz (1996))

MATIN – RENCONTRE – PRÊTRE / POSE – QUESTIONS / PAS LIBRE

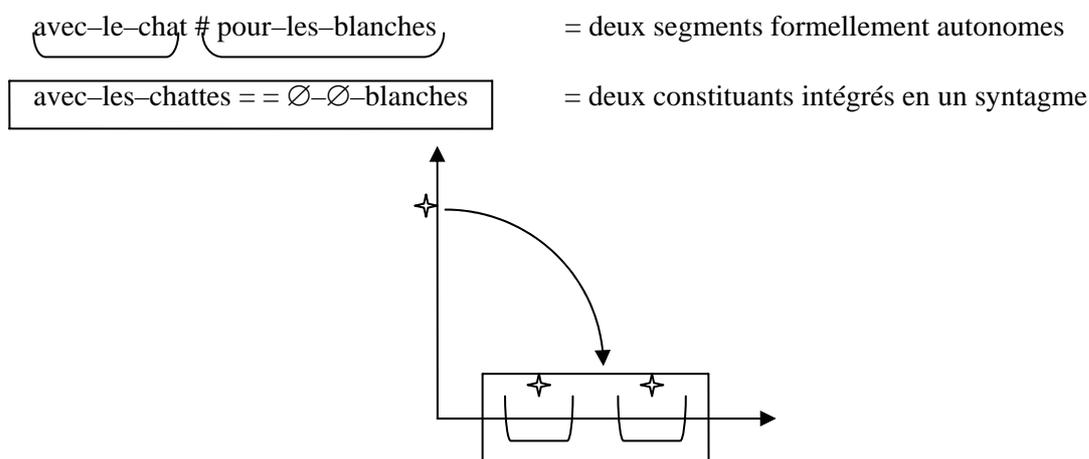


Séquence 1: RENCONTRE – PRÊTRE / POSE – QUESTIONS / PAS LIBRE

puisque la relation unissant un terme et son antécédent ne repose dans ces cas que sur des critères sémantiques, et est indépendante de toute relation syntaxique. Si, comme c'est probable, nous lisons dans ces énoncés que l'église est l'église du village aperçu, que Pierre est un imbécile et que c'est le prêtre qui n'est pas libre, il reste que cette interprétation repose uniquement sur la capacité sémantique que nous avons de considérer, d'abord, l'église comme une composante du village, ensuite, *Pierre* et *imbécile* comme des synonymes potentiels et, enfin, l'investigation de l'agenda d'un prêtre comme un scénario courant, par exemple lors de l'organisation d'un baptême. Mais rien dans ces énoncés n'empêche de concevoir que l'église est plutôt celle du village où *nous* étions, à partir de laquelle (grâce à la butte) il était possible de scruter la campagne environnante ; que si Pierre n'est arrivé que le 15, c'est parce que son cousin, particulièrement distrait, l'a retardé ; et que ce qui suscite l'intérêt est non pas la disponibilité du prêtre, mais celle de la salle paroissiale. Dans ces exemples, c'est donc le sens qui crée la cohérence du propos, en-dehors même de toute relation syntaxique.

² Plus précisément, il s'agira de la langue des signes de la communauté sourde du Sud de la Belgique.

A la suite des travaux de S. Allaire et de D. Velly (Allaire (1982, 1989) et Velly (1984)), nous considérerons la syntaxe comme un processus d'intégration d'unités. Le produit syntaxique consiste alors en une pluralité de segments rendus constituants complémentaires d'une unité de rang supérieur (le syntagme) par le fait qu'ils se soumettent l'un et l'autre, simultanément, au partage de choix communs ou bilatéraux. La mesure de départ de cette syntaxe est donc le segment unitaire, et le principe est biaxial : l'identité de l'ordonnée se projette sur la pluralité en abscisse³ :



Mais une fois ce processus admis, force est de constater qu'il est susceptible de se réaliser selon différentes figures. Observons ces exemples en français et en LSB :

- a. Le garçon l'a volé
- b. Il vit et règne avec nous
- c. Il a volé le chien
- d. Le problème est tel qu'il a toujours été
- e. PIERRE_a – MARIE_b – _aREGARDE_b
- f. MATIN – LAVER – MANGER – BROSSER LES DENTS_{accompli} – PARTIR
- g. TABLE – VERRE – _cSE TROUVE SUR
- h. MARIE – CAROLINE_a – _cREGARDE_a – _aREGARDE_c

L'analyse des constructions syntaxiques mises en œuvre dans ces énoncés amène à distinguer, sans exclure la possibilité de leur combinaison au sein d'une structure, quatre modes d'intégration des segments : par redondance ou accord, par effacement ou factorisation, par blocage morphologique ou réaction et, enfin, par blocage syntaxique ou anaphore.

³ Ces fondements séparent d'emblée ce modèle de celui de la syntaxe générative, dont l'étalon est la phrase (ou proposition) et le principe hiérarchique.

L'accord

En français, la relation syntaxique intégrant un verbe et son sujet, comme dans l'énoncé a), *Le garçon l'a volé*, montre que, d'un terme à l'autre, il y a redondance des identités sémiques de personne et de nombre. La pluralité des segments (qui sont ici au nombre de deux, mais qui sont virtuellement illimités) est réanalysée et intégrée par la répétition du même : on a *le garçon l'a volé* et pas **le garçon l'ai volé*, ni **le garçon l'ont volé*. C'est ce que nous appellerons « accord ».

En LSB, la relation syntaxique qui s'établit entre un verbe du type de REGARDER et ses compléments (sujet et objet, ou objet seulement) s'opère par copie, au sein de l'unité verbale, des *loci* des éléments nominaux avec lesquels le verbe est intégré. Ainsi, dans e), PIERRE_a – MARIE_b – _aREGARDE_b ('Pierre regarde Marie'),



Séquence 2: PIERRE_a – MARIE_b – _aREGARDE_b

l'intégration de PIERRE et de REGARDE en un syntagme sujet–verbe implique la reprise, d'un terme à l'autre, du locus *a* ; de même pour l'intégration de MARIE et REGARDE dans le syntagme verbe–objet, qui s'opère par copie du locus *b*. Autrement dit, il y a répétition du locus à la fois dans la morphologie du nom et dans celle du verbe. La notion de *locus* est entendue au sens que lui donne E. Engberg-Pedersen (1993), c'est-à-dire comme un morphème (un partiel d'unité) qui s'exprime dans la mesure où il influence la position et/ou l'orientation des mains lors de la production d'un signe ; il peut être conçu comme une direction, ou comme un point dans l'espace du signeur qui est porteur d'une valeur sémique (cette valeur s'éprouvant par opposition à d'autres *loci*). La manifestation phonologique de la présence de ces *loci* peut tout aussi bien consister dans le pointage d'une zone de l'espace que dans la modification des paramètres de l'orientation ou de la direction de la racine verbale. Nous ne nous attarderons pas sur cette question de la dénotation, dans le signifiant du signe, de la morphologie verbale ; c'est en effet plus spécifiquement cette dernière qui, indépendamment des formes dans lesquelles elle se réalise, est au service du principe de l'intégration syntaxique entre le verbe et ses compléments. Il y a accord entre les composantes de ces structures, dans le sens où ce qui fonde l'intégration, c'est la redondance du même choix sémique d'un terme à l'autre.

La factorisation

Une autre manière de faire régner du même sur une pluralité est d'opérer une sorte de mise en facteur commun d'un élément. C'est ce qui peut être illustré par l'exemple b), *Il vit et règne parmi nous*, où l'élément pronominal semble matériellement effacé dans la portion située à droite du *et*, alors que, implicitement, sa présence se fait ressentir. La personne, le genre et le nombre de ce pronom *il* valent en fait deux fois, tout comme le multiplicateur 2, dans 2 (4+5), pèse à la fois sur le 4 et sur le 5.

La même possibilité logique d'intégration est exploitée en LSB, dans un énoncé comme f), MATIN– LAVER– MANGER – BROSSER LES DENTS_{accompli} – PARTIR ('Le matin, quand je me suis lavée, que j'ai mangé et que je me suis brossé les dents, je pars') :



Séquence 3: MATIN– LAVER– MANGER – BROSSER LES DENTS_{accompli} – PARTIR

Le morphème verbal ACCOMPLI, signé une fois, vaut pour les trois verbes en même temps. Cette factorisation constitue la contrainte formelle qui fait que ces verbes sont en relation de dépendance réciproque, et forment ainsi un syntagme.

La rection

La syntaxe peut encore se réaliser par rection, c'est-à-dire par la mise en relation de deux segments, dont le principe d'intégration est celui d'une contrainte morphologique⁴, comme dans les exemples c) et g) :

Dans c), *Il a volé le chien*, la relation qui unit le verbe à son objet direct implique le blocage du constituant verbal strictement sur *il Ø a volé*, à l'exclusion de *il les a volés*, ou *il l'a volé*, notamment : **il l'a volé le chien*. La violation de cette contrainte, par exemple dans un énoncé comme *il l'a volé, le chien*, signe la rupture de la relation objectale : en effet, dans ce dernier énoncé, illustrant non de la syntaxe, mais de la parataxe, aucune contrainte grammaticale n'oblige à voir *le chien* comme objet, ni, d'ailleurs, à l'interpréter comme l'agi sur lequel porte l'action ; il peut y être interprété aussi bien en coréférence avec *il* qu'avec *l'*⁵.

En LSB, l'intégration d'un verbe du type de SE TROUVER, PASSER, MARCHER, etc. (souvent rassemblés sous l'étiquette de « verbes locatifs et de mouvement ») avec un sujet, comme dans l'exemple g) ('Le verre se trouve sur la table'),



Séquence 4: TABLE – VERRE – SE TROUVE SUR

implique le blocage de la forme verbale sur la présence d'un classificateur. Ici encore, nous considérons cette contrainte comme morphologique, le classificateur étant dès lors analysé comme un partiel du mot verbal, tout comme le sont les préfixes pronominaux, la personne ou le temps en français⁶. On a donc VERRE – TABLE – SE TROUVE SUR, et pas *VERRE – TABLE – SE TROUVE SUR.

⁴ Cette formulation est volontairement simplifiée, ici. Plus précisément, nous devrions parler d'intégration des deux termes par une bilatéralité de contraintes. C'est par la corrélation des blocages que chaque terme impose à l'autre qu'il y a intégration réciproque des constituants en un syntagme.

⁵ Réciproquement à cet effacement du préfixe verbal de la catégorie {*le, la, les, me, te, se, nous, vous*}, il y a un blocage du constituant nominal sur la préposition Ø. Les deux contraintes morphologiques sont corrélées.

⁶ Réciproquement à cette présence obligatoire du classificateur au sein du verbe, le constituant nominal est contraint sur l'antéposition par rapport au verbe. Cette contrainte peut s'éprouver par l'agrammaticalité d'un énoncé comme *TABLE – SE TROUVE SUR [– VERRE] (ce type de mauvaise formation, où le verbe locatif et son classificateur ne sont pas précédés de la mention du sujet, représente une agrammaticalité fréquente dans les

L'anaphore

Dans d), *Le problème est tel qu'il a toujours été*, la syntaxe de la comparative s'éprouve par l'impossibilité d'intégrer tout complément au second verbe : en effet, des énoncés comme *Le problème est tel qu'il a toujours été nié / insurmontable / à craindre*, s'ils sont parfaitement grammaticaux, relèvent de la syntaxe de la consécutive, et plus de la comparative. C'est donc le blocage syntaxique qui pèse sur le second verbe (il ne peut entrer en relation avec un complément : *Le problème est tel qu'il a toujours été Ø*) qui constitue la frontière entre la comparative et la consécutive. Et ce même type de contrainte semble être définitoire de la relative, par opposition à la complétive : *le fait que tu caches Ø*, où le second verbe ne peut entrer librement en relation avec un objet direct, s'oppose à *le fait que tu caches la vérité*, où la liberté syntaxique du même verbe reste intacte. Rendant compte des analyses les plus partagées concernant les comparatives et les relatives, nous qualifierons ce blocage syntaxique qui les définit d'*anaphorique*. Et dans le cadre spécifique de cette modélisation qui nous guide, l'anaphore reçoit une définition syntaxique originale : elle est considérée comme un type de relation, fondé sur le principe d'une annulation des possibilités d'intégration de l'un de ses constituants, et se caractérise négativement par le fait qu'elle se distingue à la fois de l'intégration par redondance (l'accord), par effacement (la factorisation) et par blocage morphologique (la rection).

Le même processus de blocage syntaxique se manifeste en LSB. Soit l'exemple h) : l'énoncé MARIE – CAROLINE_a – _cREGARDE_a – _aREGARDE_c (que l'on pourrait gloser par 'Marie regarde Caroline qui est regardée par Marie').



Séquence 5: MARIE – CAROLINE_a – _cREGARDE_a – _aREGARDE_c

Cette construction, que nous baptiserons « champ et contrechamp⁷ », intègre deux constituants verbaux signés successivement. Et ce qui fonde la solidarité de ces constituants, tout comme dans la comparative de l'exemple d) ci-dessus, c'est l'annulation des possibilités syntaxiques du second verbe, à savoir le verbe _aREGARDE_c. Celui-ci, en effet, ne peut s'adjoindre librement ni un sujet ni un objet : le sujet lui est donné structurellement comme correspondant au locus noté *-a* (c'est-à-dire l'inverse spatial du locus *a*), dont l'antécédent est le sujet du premier verbe ; et l'objet est bloqué sur le locus émetteur (*c*), dont l'antécédent est l'objet du premier verbe. Ainsi, l'annulation des libertés syntaxiques du second verbe supporte la relation de corréférence de ce constituant à son antécédent, le premier verbe. La

productions des élèves en langue des signes). De même que dans l'exemple français précédent, c'est donc la réciprocité de ces contraintes qui fonde l'intégration des deux constituants en un syntagme.

⁷ Cette appellation empruntée au vocabulaire des arts de l'image a le défaut d'associer les langues signées à la photographie, au cinéma ou encore à la bande dessinée, avec lesquels elles sont sans doute déjà trop souvent assimilées, mais elle présente en contrepartie l'avantage de souligner les spécificités formelles de la construction, à savoir l'intégration complémentaire de deux constituants, spatialement inversement orientés, mais structurellement indissociables et convergents. La dénomination « construction active – passive », fréquente dans le discours grammatical commun sur la LSB, comporte, elle, le double défaut de centrer l'analyse sur le sens, successivement actif et passif, du verbe réalisé deux fois, mais aussi de prétendre à une correspondance entre cette structure de la LSB et les structures actives et passives du français, qui, elles, ont la particularité d'être exclusives l'une de l'autre, et de ne fonder aucune construction sur leur corrélation.

description de cette construction syntaxique resterait incomplète s'il n'était souligné que le locus émetteur constitue le lieu de deux transferts personnels (selon la terminologie de Cuxac (2000)) successifs au cours de la structure : dans l'exemple étudié, il y a d'abord transfert de MARIE (dans la première occurrence du verbe), puis de CAROLINE (dans la seconde occurrence). Ainsi, la construction est constituée de deux parties : dans la première, MARIE, le sujet du verbe REGARDER, est transféré, et l'accord avec l'objet CAROLINE s'opère par copie du locus *a* ; dans la seconde, c'est l'objet CAROLINE qui est transféré, et l'accord avec le sujet MARIE repose sur la modification du verbe REGARDER en fonction du locus noté *-a* : si *a* est situé devant et à gauche du signeur, *-a* se trouvera devant et à la droite de celui-ci.

La violation de ce blocage de complémentation qui pèse sur le second verbe amènerait la rupture de la construction de départ, et le passage à, par exemple, MARIE – CAROLINE_a – cOBSERVE_a – PIERRE_b – bREGARDE_c ('Marie regarde Caroline et est regardée par Pierre') :



Séquence 6: MARIE – CAROLINE_a – cREGARDE_a – PIERRE_b – bREGARDE_c

Dans ce cas, la liberté syntaxique du second constituant va de pair avec la présence d'un seul transfert personnel, celui de MARIE.

La construction en champ et contrechamp de la LSB se fonde donc sur le principe d'une intégration de deux constituants par blocage des libertés d'intégration de l'un d'eux, c'est-à-dire sur le principe d'une anaphore syntaxique, suivant notre terminologie. Comme dans les constructions analogues du français (relatives et comparatives, notamment), cette annulation syntaxique crée la dépendance du constituant bloqué à son complémentaire, et supporte dès lors la relation de coréférence qui y est investie.

Cette proposition de typologie syntaxique, dans laquelle l'anaphore vient prendre place, présente ainsi quatre modalités d'intégration syntaxique qu'il est possible de concevoir deux à deux, en fonction de la similarité logique qui les lie. L'accord et la factorisation sont deux versions d'une intégration fondée sur le partage de choix communs : soit le même est répété *x* fois, soit ce qui vaut identiquement *x* fois est mis en facteur commun. Ces deux premiers processus sont susceptibles de concerner un nombre illimité de fragments, qu'ils intègrent en leur imposant des restrictions identiques ; ils peuvent être considérés comme des principes sériels, producteurs, par principe, de coordination⁸.

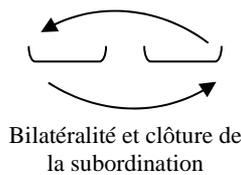


Sérialité de la coordination

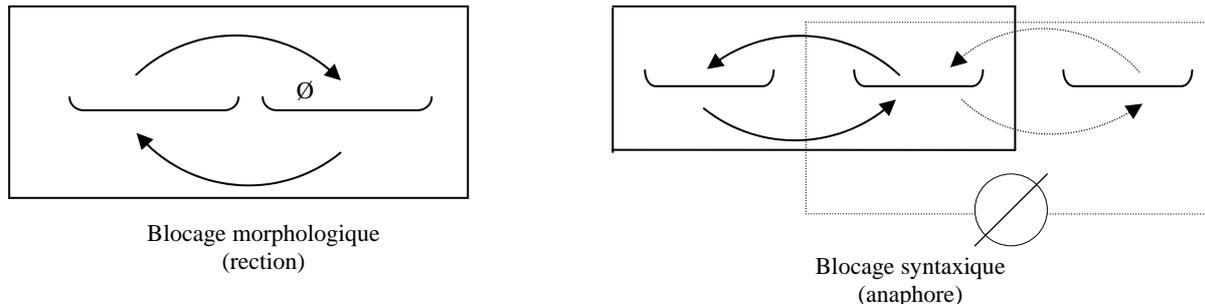
La rection et l'anaphore, elles, illustrent de deux manières l'intégration fondée sur le partage de choix bilatéraux et asymétriques. Ces deux processus intègrent strictement deux

⁸ Plusieurs constituants sont considérés, dans ce cadre théorique, comme *coordonnés* lorsqu'ils sont formellement intégrés par un blocage identique qui réduit symétriquement leur variabilité interne.

segments, les rendant solidaires au sein d'un syntagme clos sur lui-même, et s'apparentent au principe de la subordination⁹.



Si, comme il vient d'en être question, la rection et l'anaphore sont liées par leur caractère bilatéral et clos, elles se distinguent cependant l'une de l'autre par la différence entre ce qui a été appelé ci-dessus *blocage morphologique* et *blocage syntaxique*. Le blocage morphologique concerne une identité constitutive de l'unité (un sème) : le lexème, le nombre, la personne, le temps, le classificateur, le locus, etc. Le blocage syntaxique, lui, sort des frontières de l'unité formelle ; il concerne les possibilités d'intégration d'un segment déjà constituant d'un premier syntagme au sein d'un deuxième syntagme, par enchaînement. La rection correspond donc à une annulation qualitative et infra-unitaire (c'est un choix interne à l'unité, un choix morphologique, qui est bloqué), alors que l'anaphore consiste en une annulation quantitative et supra-unitaire (c'est la constitution d'un syntagme supplémentaire qui est annulée).



A ce stade de la réflexion, il devient possible de contester l'association directe entre la présence d'un pronom, ou de toute forme évidée, et l'existence d'une anaphore, définie en termes syntaxiques. En effet, déjà les quelques énoncés étudiés nous montrent comme contre-exemples des cas de pronoms (ou, plus généralement de proformes), qu'ils soient lexicalisés ou nuls, ne relevant pas d'une intégration par blocage syntaxique : la factorisation impliquait, dans l'exemple f), la reconnaissance de deux effacements, correspondant au morphème « accompli » des deux premiers verbes : BOIRE_∅ – MANGER_∅ – LAYER_{accompli} ; la rection entre le verbe locatif et son sujet faisait apparaître la proforme du classificateur : _cSE TROUVER SUR ; etc. Si les différents évidements potentiels qu'offre le processus morphologique sont intimement liés à la production de syntaxe telle que définie ici (puisque l'intégration s'opère par réduction commune de la variabilité des segments, en allégeance au syntagme), ils ne sont pas spécifiques de la syntaxe par anaphore, et peuvent au contraire s'illustrer dans les quatre modalités syntaxiques présentées. Dès lors, la présence d'un pronom n'est ni suffisante ni nécessaire pour reconnaître l'anaphore, ni d'ailleurs pour lui donner une pertinence théorique. Ceci justifie l'option méthodologique qui consiste à centrer l'étude de l'anaphore sur la

⁹ Deux constituants seront dits subordonnés si leur intégration se fonde sur le partage de choix bilatéraux asymétriques, l'un des constituants déterminant dans l'autre une impossibilité (sémique ou syntaxique) différente de celle que l'autre lui impose réciproquement.

relation abstraite qu'elle fonde, et non sur la présence matérielle de telle ou telle forme, supposée anaphorique en soi¹⁰.

LES CONSTRUCTIONS EN CHAMP ET CONTRECHAMP

Caractéristiques formelles

Dans l'exemple de « champ et contrechamp » étudié ci-dessus, les restrictions qui pèsent sur le second verbe fondent structurellement la clôture de la construction sur elle-même : le premier terme annule la liberté syntaxique du second, qui lui devient dès lors dépendant, « relatif ». Cette clôture, support du renvoi d'un terme à l'autre et causée par une annulation syntaxique, est définitoire de l'anaphore. Mais la spécificité de la construction « champ et contrechamp », au sein de ce type anaphorique, tient à son mode de marquage, c'est-à-dire à la mise en rapport d'éléments de signifiant venant l'attester. L'annulation anaphorique qui caractérise la construction en champ et contrechamp se dénote par divers indices :

- Un indice permanent est constitué par l'opposition de la direction du regard entre les deux constituants. Si, dans le premier constituant, le regard est dirigé vers le bas et la droite, dans le second, ce sera vers le haut et la gauche. La direction du regard (qui a une valeur pronominale) est intimement liée au verbe et à sa flexion spatiale : le regard est pointé vers le locus-objet du premier verbe, et vers le locus-sujet du second.



Séquence 7: $\text{cDONNE}_a - \text{aDONNE}_c$

- Dans la plupart des cas (17 sur 19 exemples de notre corpus), il y a, d'un constituant à l'autre, répétition du verbe, avec une inversion de ses *loci* (via l'inversion de la direction du mouvement et/ou de l'orientation de la paume de la main). Si, dans le premier constituant, le verbe est dirigé du corps du signeur vers le bas et la gauche, dans le second, ce sera d'en haut à droite vers le signeur. C'était le cas dans l'exemple de la séquence 5, mais aussi dans d'autres énoncés comme ceux-ci :



Séquence 8: $\text{cAUSCULTE}_a - \text{aAUSCULTE}_c$

¹⁰ Ce choix de méthode permet d'augurer une analyse de la LSB dont la cohérence serait le reflet de la systématique interne de cette langue, prise en tant qu'elle illustre la capacité langagière elle-même. Une telle option nous semble totalement opposée, dans son principe comme dans les résultats escomptés, à celle qui consisterait à rechercher, en LSB, des équivalents lexicaux aux adverbes et conjonctions comparatifs, ou aux pronoms relatifs du français. Le travail de Miller (1990) sur la relative en ASL illustre cette dernière posture théorique dont nous nous détachons.



Séquence 9: ${}_c\text{LANCE}_a - {}_a\text{LANCE}_c$

Le principe est que, d'un constituant à l'autre, les antécédents des loci-sujet et loci-objet des deux verbes sont co-référents, alors que le locus-émetteur pronominalise successivement le sujet (dans le premier constituant) et l'objet (dans le second). On a donc à faire à une sorte de réciprocity de transferts personnels. Si le phénomène de l'inversion flexionnelle du verbe est spécifiquement lié au syntagme champ et contrechamp, les directions ou orientations proprement dites sont indépendantes de la construction : soit elles ressortissent à un choix arbitraire, soit elles résultent des contraintes imposées par d'autres syntagmes¹¹ ou, plus largement, par la cohérence discursive.

- Il se peut que l'opposition des regards présentée ci-dessus soit scandée par un clignement des yeux, qui a lieu entre les deux termes verbaux (sur la deuxième image de chaque séquence). C'est le cas dans la moitié de nos exemples, et notamment dans les deux énoncés où le verbe n'est pas répété (cfr séquence 11) :



Séquence 10: ${}_c\text{LANCE}_a - {}_a\text{LANCE}_c$



Séquence 11: ${}_c\text{LANCE}_a - {}_a[\text{LANCE}]_c$

Dans ce dernier cas (séquence 11), le regard semble constituer la seule marque de la présence implicite du verbe dans le second terme : celui-ci est évidé lexicalement, c'est-à-dire que le mouvement du verbe LANCER n'est pas répété, mais son locus-sujet est manifesté via la direction du regard¹².

- Les paramètres non manuels tels que l'expression du visage et la posture du buste soutiennent l'ensemble des éléments déjà repérés. Ils contribuent, avec l'orientation du regard, la flexion du verbe et, éventuellement, le clignement des yeux, à souligner la dualité des constituants intégrés :

¹¹ L'articulation de syntagmes est envisagée dans ce cadre théorique selon le principe de l'amalgame

¹² Dans ce cas, on pourrait parler du regard comme d'un *pro-verbe*.



Séquence 12: ${}_c\text{AUSCULTE}_a - {}_a\text{AUSCULTE}_c$



Séquence 13: ${}_c\text{AUSCULTE}_a - {}_a\text{AUSCULTE}_c$

Ces exemples montrent que les variations de l'orientation et de la position du buste coïncident strictement avec celles du regard et des mains. Nous verrons ci-dessous que cette coïncidence constitue un élément pertinent pour distinguer la construction en champ et contrechamp d'une voisine non anaphorique.

La simultanéité de ces indices définit et atteste la construction anaphorique en champ et contrechamp, et constitue une frontière formelle avec un autre réseau d'indices et de contraintes, définitoire d'une construction autre, même si elle lui est apparemment ressemblante (quasi homophone). Etudions le contraste entre les deux exemples suivants :



Séquence 14: $\text{MARIE} - \text{CAROLINE}_a - {}_c\text{REGARDE}_a - {}_a\text{REGARDE}_c$



Séquence 13: $\text{MARIE} - \text{CAROLINE}_a - {}_c\text{REGARDE}_a - \text{PIERRE}_b - {}_b\text{REGARDE}_c - {}_c/b\text{SE REGARDENT}_{b/c}$

Si le premier (séquence 14) manifeste l'ensemble des indices répertoriés ci-dessus, le second (séquence 15) s'y oppose, essentiellement par trois points. D'abord, le second verbe y est libre de s'adjoindre un terme nominal comme sujet (PIERRE). Ensuite, la répétition (avec opposition flexionnelle) du verbe REGARDE n'est pas liée à une opposition de la direction du regard, d'un verbe à l'autre, ni d'ailleurs à un contraste dans la position du buste. Enfin, la possibilité pour les deux verbes d'être signés simultanément, chacun par une main, contraste avec la nécessaire successivité des deux constituants verbaux dans la construction en champ et contrechamp. L'ensemble de ces libertés souligne que cet énoncé ne repose que sur un seul

transfert personnel, alors que le syntagme champ et contrechamp se définit précisément par la succession de deux transferts, succession qui se construit par la corrélation entre trois contrastes : de regard, de flexion verbale et de paramètres corporels et faciaux¹³.

Outre les indices mentionnés ci-dessus, qui attestent la relation syntaxique de champ et contrechamp, une caractéristique encore la définit : la limitation des lexèmes verbaux susceptibles d'être intégrés par cette relation. La sous-catégorie des verbes que l'on pourrait appeler « de champ et contrechamp » comprend REGARDER, PARLER, COGNER, LANCER, FAXER, DONNER, etc., c'est-à-dire tous les verbes susceptibles d'intégrer morphologiquement des *loci* ; et elle exclut par exemple RÉFLÉCHIR, MANGER, MARCHER, CONSTRUIRE.

Par ailleurs, les constituants nominaux qui entreraient en relation syntaxique de sujet ou d'objet avec le premier verbe d'une construction en champ et contrechamp subissent une contrainte, liée à cette construction fondée sur un double transfert personnel. La sous-catégorie des noms susceptibles de s'intégrer comme sujet ou comme objet au premier verbe du champ et contrechamp comprend HOMME, FILLE, VOISIN, MÉDECIN, ou encore CHIEN, c'est-à-dire tous les noms susceptibles d'être transférés par l'émetteur, mais exclut par exemple MUR ou VOITURE. Cette interaction de contraintes s'illustre dans le contraste entre ces deux types d'énoncés, où le premier (séquence 16) raconte qu'une grenade est lancée sur une voiture garée, alors que, dans le second (séquence 17), la grenade est lancée sur le conducteur de la voiture garée ; seul le second cas manifeste la relation de champ et contrechamp :



Séquence 16: VOITURE_a /.../ cLANCE_a - clTOMBE SUR_{clB}



Séquence 14: CONDUCTEUR_a / ... / cLANCE_a - -aLANCE_c

Mais seule la définition formelle de cette sous-catégorie est à prendre en compte, et elle n'est certainement pas à confondre avec une hypothétique liste finie et absolue des termes qu'elle inclurait : en effet, la diversité des registres de langue rend ces inventaires de signes totalement élastiques et variables. Ainsi, par exemple, le registre du conte amènera à faire entrer dans cette sous-classe un terme comme PORTE, qui pourra être transféré par l'émetteur ; l'énoncé suivant, inspiré de l'histoire d'*Alice au pays des merveilles*, illustre un champ et contrechamp où l'objet du premier verbe (ECRASER) est la porte avec laquelle Alice dialogue :

¹³ L'analyse de séquences du corpus qui n'ont pu être détaillées ici semble pousser à reconnaître, outre la corrélation de ces trois contrastes, un autre indice (éventuellement supplémentaire) de frontière entre deux transferts personnels : il s'agit d'une marque manuelle, réalisée par la main plate, doigts tendus et frappant l'épaule du signeur. Cette observation devrait être complétée par une étude de la distribution de cet indice par rapport aux autres précédemment signalés, étude trop longue et trop spécifique pour être incluse dans ce travail. Notons déjà que cette « marque de transfert personnel » permet dans certains contextes de lever l'homophonie entre, d'une part, un enchaînement de plusieurs constructions en champ et contrechamp (comme dans un énoncé décrivant le trajet d'une pierre successivement dans les mains de trois hommes qui font la chaîne) et, d'autre part, la coordination de plusieurs constituants sans anaphore (comme dans un énoncé décrivant un homme qui, dans une chaîne, fait passer successivement plusieurs pierres à son voisin).



Séquence 18: [ALICE] / PORTE_a / ... / _cECRASE_a – _aECRASE_c

Caractéristiques sémantiques

Les constructions en champ et contrechamp que nous considérons comme un exemple de syntaxe anaphorique ressemblent aux comparatives ou aux relatives du français par la circularité de leur structure : les deux constituants du champ et contrechamp se complètent l'un l'autre en s'inversant, créant un effet de boucle, ou encore de retour de la construction sur elle-même. Cette figure de clôture, intimement liée à l'anaphore elle-même, peut donner lieu à divers investissements de sens. De ce point de vue sémantique, la construction en champ et contrechamp de la LSB peut être rapprochée plus spécifiquement encore de la relative du français.

Dans la relation syntaxique de la relative, la circularité anaphorique est investie par un effet sémantique de qualification (déterminative ou explicative). Un effet semblable de qualification semble produit dans la construction en champ et contrechamp, par laquelle se joue, en plus, une notion de réciprocité. D'ailleurs, selon les informations partielles que nous avons, les interprètes auraient recours aux relatives françaises pour traduire ces constructions de la LSB.

Mais au-delà du principe syntaxique de l'anaphore, de la valeur sémantique de qualification et de la correspondance traductive qui les lient, les constructions auxquelles nous venons de consacrer notre analyse se distinguent fondamentalement des relatives du français par le fait qu'elles intègrent non pas un nom et un verbe (*le fait – tu caches*), mais deux verbes. La qualification produite par cette construction concerne dès lors l'action, à propos de laquelle deux points de vue sont donnés : celui de l'actant et celui du patient. Le degré d'information donné par chacun de ces points de vue peut aussi être augmenté par les différents aspects donnés au verbe via les éléments manuels (répétition du mouvement du verbe, par exemple) ou non manuels (expression du visage, le plus souvent).

CONCLUSION

La définition de l'anaphore comme type de relation syntaxique nous a imposé le détour par l'établissement d'une typologie syntaxique. Celle-ci n'est aucunement basée sur la présence de formes linguistique particulières, mais est plutôt fondée sur la reconnaissance de quatre modalités abstraites d'intégration des segments au sein d'un syntagme. Ce choix méthodologique impose forcément un travail de réflexion abstraite, qu'il faut sans cesse confronter aux réalisations en langue. Mais ce détour nous semble productif pour une analyse qui se veut contrastive, mettant en perspective une langue visuo-gestuelle et une autre audio-orale, tout en refusant d'imposer à l'une les critères et les classifications traditionnellement attribuées à l'autre. Ce qui nous a permis, au terme du raisonnement, de comparer les relatives du français aux constructions de la LSB dénommées ici « champ et contrechamp », c'est avant tout l'identité de la relation qui les informe : dans les deux cas, l'intégration se fonde sur l'annulation de la liberté intégrative de l'un des constituants, et crée la clôture,

l'endocentricité de la construction. Cette caractérisation syntaxique n'est pas à confondre avec le phénomène sémantique de référence qui ne lui est pas spécifique.

Nous espérons avoir pu, d'une part, entamer un classement cohérent d'une variété de constructions de la LSB, guidé par la systématique de l'organisation grammaticale elle-même, et, d'autre part, tirer profit d'une définition syntaxique de l'anaphore pour investiguer une construction complexe de la LSB, qu'il sera encore nécessaire d'étudier d'ici à ce qu'elle fasse partie du programme de langue des signes dans les écoles bilingues des petits sourds belges...

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE, S. (1982), *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs. Étude en français moderne*, Lille, service de reproduction des thèses, Université de Lille 3.
- CUXAC, C. (2000), « La langue des signes française. Les voies de l'iconicité », in *Faits de langue*, n° 15-16.
- ENGBERG-PEDERSEN, E. (1993), *Space in Danish Sign Language : The semantics and morphosyntax of the use of space in a visual language*, Hamburg, Signum-Press.
- (1995), « Point of view expressed through shifters » in K. Emmorey & J. Reilly (eds), *Language, Gesture and Space*, Lawrence Erlbrawn Associates, pp. 133-154.
- GAGNEPAIN, J. (1982), *Du Vouloir-Dire. Traité d'épistémologie des sciences de l'homme, t.1. Du Signe, De l'Outil*, Pergamon Press.
- KLEIBER, G. (1994), *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- MILLER, D. (1990), « ASL relative clauses and their interaction with null categories » in Lucas C. (ed), *Sign Language research : theoretical issues*, Gallaudet University Press, Washington.
- MILNER, J-C. (1973), *Arguments linguistiques*, Mame, Coll. « Repères », série bleue Linguistique.
- MORGAN, G. (2000), « Discourse cohesion in sign and speech », in *The International Journal of Bilingualism*, Vol. 4, n°3, pp. 279-300.
- VELLY, D. (1984), « L'anaphore : relation syntaxique ? » in *Tetralogiques*, 1, Presses Universitaires de Rennes 2.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1985), « Trou structural, catégorie vide, ellipse structurale, pronom nul : Quatre concepts à préciser », in *Modèles linguistiques*, Tome VII, fasc. 1.
- (1996), *L'anaphore et les pronoms*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.